

DEMANDE DE FERMETURE DE RUE

DÉTAILS DU DEMANDEUR

Nom : _____
Prénom : _____
Téléphone : _____ Poste : _____
Nom de l'entreprise : _____
Adresse : _____

DESCRIPTION DE LA FERMETURE DE RUE

Date de la fermeture : _____ En cas de pluie : _____
Rues impliquées : _____
Description de la demande : _____
Autre : _____

Documents à nous transmettre :

- Formulaire « Demande de fermeture »
- Plan de signalisation scellé par un Ingénieur
- Avis qui sera transmis aux résidents des environs

En raison des diverses analyses et vérifications que nous devons effectuer, il s'avère nécessaire de nous transmettre votre demande de fermeture de rue **deux (2) mois** avant la date prévue, soit par :

- courrier électronique à : amenagement.urbain@ville.montreal.qc.ca
- télécopieur au 514 493-8089

De plus, toute demande de fermeture de rue devra être présentée au conseil d'arrondissement. Noter qu'il n'y a aucune séance du conseil au mois d'août.

Conditions à suivre, lorsque l'arrondissement d'Anjou autorise une fermeture de rue :

- Vous devez à informer les résidents des environs au moins deux (2) jours à l'avance, au moyen d'un avis préparé à cet effet. De plus, une copie de cet avis devra nous être transmise.
- Les organisateurs verront à communiquer avec la caserne 28 du Service de sécurité incendie ainsi qu'avec le poste de quartier 46 du Service de police de la ville de Montréal, afin de leur faire part des détails relatifs à la demande et ainsi recevoir le support nécessaire.
- Les organisateurs sont responsables de se procurer les équipements nécessaires tels que barricades, affiches de signalisation, etc.
- Avant la réouverture de rue, les organisateurs verront au nettoyage nécessaire afin d'assurer la propreté du domaine public.
- La fermeture de rue sera effectuée en fonction de l'horaire et du plan que vous nous aurez présenté et vous verrez à ce qu'il n'y ait aucun bruit susceptible de troubler la tranquillité du voisinage **avant 7 h le matin et après 20 h le soir, du lundi au vendredi, et avant 8 h le matin et après 17 h le soir, les samedis et les dimanches.**